



**PROCES - VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 MAI 2026**

Nombre des conseillers élus : **27**  
Conseillers en fonction : **27**  
Conseillers présents : **23**  
Procurations : **2**  
Excusés : **2**

**SEANCE DU 06 MAI 2026**

Sous la présidence de Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Maire.

**Etaient présents** : Mme ERARD Christelle, M. WEBER Gilles, Mme FREY Marie, M. ORSONI Jean-Paul, Mme CUCUAT Patricia, M. WENDLING Alain, Mme IMHOFF Audrey, M. JOOST Fabrice, M. LATT Hubert, Mme SCHWEIN Danièle, M. SEROT ALMERAS Frédéric, M. GEBHARTH Alain, Mme GREIGERT Catherine, Mme SCHAMBERGER Nathalie, M. SCHAMBERGER Christian, M. BOSCHERO Bruno, Mme BRETON Véronique, M. TRETZ Jean-François, M. NUSSBAUMER Olivier, M. OLRV Franck, Mme LE QUÉRÉ Caroline, Mme POINT Stéphanie.

**Etaient absents excusés** : M. KOCH Thierry a donné procuration à M. ORSONI Jean-Paul, Mme MAFFEI Sandra a donné procuration à Mme CUCUAT Patricia, Mme PATUR Yasemin, Mme FAHRNER Sophie.

==--==

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance,
- Décisions du Maire,
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 Avril 2026,
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,

==--==

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Gilles WEBER est nommé secrétaire de séance.

==--==

## **Décisions du Maire :**

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER rend compte des délégations exercées en vertu de la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 :

- 2026-19 : Travaux de construction d'un mur suite de la démolition de l'ancienne boucherie à l'angle de la rue du Maréchal Joffre et la rue des Serpents,
- 2026-20 : Rénovation de l'éclairage public de la traversée de Marckolsheim ;
- 2026-21 : Fourniture et pose de mobilier urbain,
- 2026-22 : Fourniture et pose d'un puit d'irrigation,
- 2026-23 : Acceptation d'une indemnité de sinistre,
- 2026-24 : Réhabilitation de l'ancien Tribunal : Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection la santé (SPS) – Avenant n°1,
- 2026-25 : Réhabilitation de l'ancien tribunal : Equipement de protection contre la foudre,
- 2026-26 : Aménagement d'un parking – rue du Maréchal Joffre : Lot n°1-Avenant n°1,
- 2026-27 : Acquisition d'un défibrillateur,
- 2026-28 : Reprise et modification de différents branchements aux réseaux humides (eau et assainissement) – Validation du devis transmis par le SDEA.

==--==

## **DELIBERATION : 2026-41**

Objet : **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026**

*Le Conseil municipal, après délibération,*

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 Avril 2026 en la forme et la rédaction proposée et procède à sa signature.

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

## **DELIBERATION : 2026-42**

Objet : **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Rapporteur** : Le Maire

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** pour la durée du mandat municipal.

La commission comprend 9 membres :

- le maire ou son représentant,
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, et établie par le Conseil Municipal. Cette liste doit ainsi comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La CCID a un rôle consultatif, elle intervient en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants, et participe à l'évaluation des propriétés bâties
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des valeurs locative des locaux professionnels
- Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

***Le Conseil municipal, après délibération,***

- ***dresse*** la liste de contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) à présenter à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace (l'état nominatif est donné en annexe).

Adopté à l'unanimité : 25 voix pour.

==--==

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heure 30 minutes.**

Marckolsheim, le 07 mai 2026

Le Maire,  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Le secrétaire de séance,  
WEBER Gilles